



# Crésus Banking

## 8.4 - Activer le transfert de fichiers via le canal de communication

## 8.4 - Activer le transfert de fichiers via le canal de communication

Une fois votre canal EBICS ou API activé, il vous faut encore le sélectionner comme moyen de transmission de fichiers par défaut.

Rendez-vous dans les *Réglages du compte bancaire > Transfert de fichiers*.

Dans le dialogue qui s'ouvre :

- À la rubrique *Transmission des ordres de paiement* (fichiers pain.001), sélectionnez *Transmettre via le Canal [XXX]* :

Compte bancaire • Réglages • Transfert de fichiers

Configuration du compte bancaire Crédit suisse

### Transfert de fichiers

Transmission des ordres de paiement	Non défini (enregistrer les fichiers de paiement su... ▼
Réception des statuts des paiements	Non défini (enregistrer les fichiers de paiement sur cet ordi nateur)
Réception des encaissements	Enregistrer les fichiers de paiement sur cet ordinateur
Réception des extraits de compte	Transmettre via le canal CR500134 (CR500134)
Réception des PDFs	Non défini (ne pas télécharger) ▼

- Aux trois rubriques suivantes, sélectionnez *Télécharger via la Canal [XXX]*.
- De façon générale, nous vous recommandons de laisser la rubrique *Réception des PDFs* sur *Non défini (ne pas télécharger)*, la plupart des canaux de communication n'étant pas configurés pour la réception de ce format de fichier.

Si vous utilisez un fichier Banking indépendant de Cresus Facturation, seule la rubrique *Réception des extraits de compte* est proposée (**camt.053**) : sélectionnez *Télécharger via la Canal [XXX]*.

- Cliquez sur *Enregistrer*.